

### Le métier

Vous réalisez en sécurité un transport local, régional, national ou international de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Vous gérez votre temps en fonction des trajets, de la circulation, du trafic et des conditions de routes (travaux, accidents, météo). Vous savez alors faire preuve d'initiative pour tenir les délais demandés tout en respectant la sécurité des passagers.

En dehors des règles de sécurité routière que vous devez respecter, vous devez aussi appliquer les réglementations (heures de travail, les temps de repos, etc....)

Vous êtes responsable des passagers présents dans le véhicule ; vous avez la responsabilité de votre entreprise.

### Prérequis pour l'entrée en formation

Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

Être âgé(e) de 21 ans.

Posséder un permis de conduire B valide et avoir satisfait à la visite d'aptitude médicale pour la conduite des véhicules de transport en commun.

### Aptitudes à l'emploi

Autonomie, bonne coordination motrice, bonne vision et audition. Rigueur et goût pour la solitude, résistance physique et nerveuse (sang-froid), sens de l'orientation. Avoir conscience des responsabilités inhérentes à la conduite de voyageurs ; respect de la sécurité des usagers.

### Organisation de la formation

La formation de base délivre le Certificat de Compétence Professionnelle (CCP) suivant :

- Réaliser en sécurité un transport de personnes avec un véhicule de transport en commun.

### Qualification délivrée

**Titre professionnel Conducteur du Transport en Commun sur Route, Niv 3.**

### Stage de formation professionnelle

D'une durée totale de formation de 504 heures, soit 4 mois, cette formation inclut une période pratique en entreprise (PPE), de deux semaines après le passage du titre. **Cette période en milieu professionnel civil doit avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.**

**En raison de la courte durée de cette formation, les futur(e)s stagiaires sont invités à commencer à chercher l'entreprise qui les accueillera en PPE avant le début de leur formation.**

Les PPE sont réalisables sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans l'entreprise choisie par le candidat. Cette mise en situation permet au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

### Perspectives d'emploi et de carrière

Ce Titre Professionnel, reconnu par le Ministère du Travail (formation qualifiante), est une porte d'entrée dans une entreprise réalisant le transport scolaire, périscolaire, urbain, interurbain et le transport touristique.